

## Charte de l'association

Cette charte a pour but de clarifier le cadre dans lequel évoluent les bénévoles de Lire pour en sortir. Elle a pour seule prétention de rappeler certaines règles simples et empreintes de bon sens, destinées à faciliter au quotidien la tâche de chacun et à assurer un fonctionnement sain et cohérent de notre association de solidarité. Chaque bénévole doit respecter les statuts et orientations de Lire pour en sortir ainsi que la charte du bénévole.

### NOS VALEURS FONDAMENTALES

- Tous les hommes sont égaux en dignité et en droit
- La personne humaine se construit fondamentalement par l'échange, la fraternité et la charité
- Aucune personne n'est réductible à ses actes passés
- Chaque personne est nécessaire

### NOS PRINCIPES D' ACTIONS

- Considérer que les actions sont menées dans une démarche d'insertion des personnes détenues dans la société ;
- Développer les actions basées sur l'entraide et la solidarité ;
- Leur donner confiance en eux et en leurs capacités en lecture et en écriture ;
- Soutenir les personnes détenues dans leurs engagements respectifs ;
- Nous efforcer, en toute transparence et authenticité, de créer progressivement une relation empathique et confiante par une écoute active et respectueuse ;

### Engagements de Lire pour en sortir :

Vous êtes bénévole, alors l'association :

- Vous propose une période d'essai et assure votre formation et votre accompagnement au sein de l'association
- Souscrit une assurance en responsabilité civile pour toutes les actions que vous menez en son sein,
- Vous propose un certain nombre de formations pour vous préparer à vos différentes missions

Lire pour en sortir peut remettre en cause et éventuellement mettre fin à l'activité du bénévole, soit après la période d'essai, soit à tout moment si le bénévole ne remplit pas ou plus ses missions.

### Engagement du bénévole :

L'action du bénévole se doit d'être désintéressée de toute contrepartie matérielle. Une honnêteté sans faille est requise. Les dons sont destinés à l'association et non à la personne qui les réceptionne.

Respecter les orientations, les valeurs et les règles de fonctionnement de Lire pour en sortir, ne pas se prévaloir de l'association pour toute démarche personnelle (politique, administrative....)

Respecter les règles propres à chaque activité, dialoguer, échanger au sein de l'équipe, de l'antenne, du comité afin de préserver la cohésion de l'activité et/ou tendre à son amélioration, s'entraider entre bénévoles, même si chacun est affecté à une tâche distincte,

Respecter son devoir de réserve.

Au même titre que certaines professions sont tenues au secret professionnel, chaque acteur de la mission de solidarité est tenu au secret missionnel.

Porter une réelle attention à la qualité des relations avec les donateurs, les différents publics reçus, les bénévoles ou salariés

### Obligations du bénévole envers la personne accompagnée :

- Créer un lien entre la personne détenue et l'extérieur ;
- S'engager sur une période minimale d'un an et donner envie à d'autres de s'engager ;
- Rencontrer toute personne détenue qui en a fait la demande ;
- Prendre la responsabilité de se présenter sous sa véritable identité, à moins d'une dangerosité avérée de la personne ;
- Ne pas chercher à connaître le motif d'incarcération, ni juger la personne ou ses actes ;
- Faire preuve de discernement dans la relation, garder une distance psychologique et émotionnelle suffisante, éviter de se projeter sur la personne détenue ;
- Proposer, le cas échéant, à la personne de stopper la relation et de rencontrer un autre bénévole en informant le S.P.I.P (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) ;
- Assurer la confidentialité des échanges, hormis les situations de mise en danger, y compris pour la personne détenue elle-même. Dans ces cas, en conscience, le bénévole devra informer l'Administration dans les meilleurs délais ;
- Être fidèle dans l'accompagnement : régularité des visites, prévenir en cas d'absence, respecter les activités de la personne détenue, proposer une

relation épistolaire en cas d'empêchement prolongé, organiser les transitions nécessaires en cas de départ ... ;

- Éviter tout don personnel d'argent susceptible de fausser la relation. Pour toute action collective ou institutionnelle en ce sens, rester anonyme.

Obligations du bénévole envers l'Administration Pénitentiaire :

- Respecter la Réglementation, ainsi que le Règlement intérieur de l'établissement ;
- Agir en lien avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ;
- N'apporter ni ne sortir aucun objet pour la personne détenue, sauf autorisation légale ou administrative ;
- Participer à la vie de l'établissement en développant des relations de coopération et de confiance, dans le respect des champs de compétence, avec les professionnels et bénévoles intervenants dans l'établissement.

«J'ai pris connaissance de la charte du bénévole et m'engage à la respecter en tous points.»

A .....,S

le .....

Signature

«Tout ce qui est humain est nôtre»

Charte établie et validée

le